

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

3. AFFAIRES FINANCIERES**3.1 Affectation de dépenses**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AFFECTE les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	Montant TTC	N° inventaire
2158 pro 2602	Projet pédagogique périscolaire primaire portes et étagères armoires matériel pédagogique Villa	Kirchhoffer	1 758,95 €	56/23M
21568 pro 03	Film anti-effraction véhicule pompiers	Magirus	1 008,16 €	57/23M
21841 pro 501	28 chaises réglables école élémentaire	Manutan Collectivités	3 430,90 €	58/23M
21841 pro 502	Lits couchettes draps oreillers école maternelle	Manutan Collectivités	1 216,26 €	59/23M
2152 pro 22	Miroirs agglomération	Brady Groupe	4 672,80 €	60/23M
2051 pro 01	Logiciel gestion des temps prestation mise en œuvre	JVS	828,00 €	61/23M

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 13 novembre 2023

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

3.2. Subventions**3.2.1. Ecole Jacques Schmidt – Classes vertes**

VU le budget de l'exercice ;
VU le voyage organisé de 3 jours et 2 nuits à Stosswihr par l'école Jacques Schmidt pour 4 classes bilingues soit 114 élèves ;
VU la demande de participation faite par l'école Jacques Schmidt ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

VERSE une subvention de 2 280 € à la caisse de l'école Jacques Schmidt qui correspond à une participation de 10 € par nuitée et par enfant. Les crédits budgétaires sont disponibles au budget de l'exercice sous le compte 65748 "à affecter d'après DCM". Le montant global serait modifié pour tenir compte d'éventuels changements du nombre de participants, sur la base du montant unitaire.

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 13 novembre 2023

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 20

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

3.2. Subventions

3.2.2. OMSAP - Marché Saint-Nicolas

Vu le budget de l'exercice ;
Vu la prise en charge de l'organisation du Marché de la Saint-Nicolas par l'OMSAP ;
Vu le bilan financier du Marché de la Saint-Nicolas 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des votants.

Les membres de l'Association également élus ne prennent pas part au vote et se sont fait connaître à savoir Pascal TURRI, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Stéphane DREYER, Carole CHITSABESAN, Patrick GLASSER, Luc FUCHS, Françoise BISSEL FUHRER, Nicolas ARBEIT, Julie BENTZINGER et Paul-Bernard MUNCH.

DECIDE DE VERSER une subvention à l'OMSAP de 6 000 € au titre des frais de prise en charge pour l'organisation du Marché de la Saint-Nicolas.

PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Budget Principal :
C/65748 : (+) 6 000 €
C/73111 : (+) 6 000 €

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 13 novembre 2023

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 17

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

3.2. Subventions

3.2.3. Association Domaine Haas

Vu le budget de l'exercice ;
Vu le versement de la subvention de 200 € à l'Association Domaine Haas au cours de l'exercice précédent ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des votants,

Ne prennent pas part au vote les membres de l'association : M. le Maire, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Stéphane DREYER, Carole CHITSABESAN, Patrick GLASSER, Luc FUCHS, Françoise FUHRER, Nicolas ARBEIT, Julie BENTZINGER, Paul-Bernard MUNCH.

DECIDE DE VERSER une subvention à l'Association Domaine Haas de 200 €. Les crédits budgétaires sont disponibles au budget de l'exercice sous le compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres pers. droit privé » « Jeunes licenciés sportifs ».

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 18

Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI

Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN

Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL

Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER

Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER

Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS

Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN

Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH

Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**4.1 Création d'emploi permanent**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu Le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu l'Etat du personnel de la Collectivité territoriale ;

● ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Compte tenu de l'accroissement de travail au sein du service Accueil Périscolaire, il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 26.6/35ème (Temps non complet) pour renforcer le service de de l'Accueil périscolaire – CLSH.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

CREE au tableau des effectifs pour le service « Accueil Périscolaire CLSH » un poste de d'Adjoint d'animation territorial (IB 367/432) à temps non complet 26.6/35ème à compter du 1^{er} décembre 2023. Les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens ;**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires ;**AUTORISE** le Maire à signer tous documents en ce sens.

SIERENTZ, le 09 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pascal TURRI



Le secrétaire,

Laurence MAIRE



COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

4. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**4.2 Modification durée temps de travail**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'avis rendu par le comité social territorial en date du 26 octobre 2023 ;

Compte tenu de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de certains emplois à l'école Maternelle et au périscolaire pour le bon fonctionnement et la bonne organisation des services ;

De la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées de ce même poste ;

Vu l'accord écrit des agents concernés par la modification ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PORTE la modification de durée de temps de travail à compter du 1^{er} décembre 2023 comme suit :

Grade et service	Indice brut	Numéro CST du 26/10/2023	Suppression poste ancien taux	Création poste Nouveau taux
Adjoint territorial d'animation Périscolaire/Ecole	IB 367/432	M 2305-05	35/35	27.56/35 ^{ème}

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens ;
INSCRIT au budget les crédits nécessaires ;
AUTORISE le Maire à signer tous documents en ce sens.

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 13 novembre 2023

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**5.1 Compétences déléguées****● ACCEPTATION INDEMNITES DE SINISTRES**

- 230,00 € au titre du sinistre du 26/11/2022 relatif à un choc contre une barrière de sécurité rue Clémenceau

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
EN PREND ACTE.**

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 13 novembre 2023

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
 Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
 Membres en fonction : 27
 Membres présents : 18
 Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
 Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
 Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
 Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
 Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
 Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
 Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
 Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
 Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.1 Compétences déléguées

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renoncations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit	Bien
09	469	13a72ca	MONENBERG	Terrain à bâtir

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
 EN PREND ACTE.**

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Pascal TURRI



Le secrétaire,
 Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

13 novembre 2023

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2023 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 18
Votants : 27

Procurations :

Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ donne procuration à Monsieur Pascal TURRI
Madame Lauren MEHESSEM donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Françoise FUHRER donne procuration à Madame Véronique BISSEL
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Julie BENTZINGER
Monsieur Mathieu ROUX donne procuration à Monsieur Stéphane DREYER
Monsieur Nicolas ARBEIT donne procuration à Monsieur Xavier ILTIS
Madame Jennifer GRUND donne procuration à Monsieur Pierre ENDERLIN
Monsieur Régis BELEY donne procuration à Monsieur Paul-Bernard MUNCH
Madame Sandrine GUTEDDEL donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ

5. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

5.2. Divers

➤ **RSU – Rapport Social Unique 2022**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est à l'origine de la création du Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport remplace, depuis le 1er janvier 2021, le bilan social que les collectivités devaient précédemment établir tous les deux ans. Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, fixe les conditions de mise en œuvre du RSU. Chaque collectivité est tenue de renseigner une base de données sociales dématérialisée mise à disposition par les Centres de Gestion afin de collecter les données nécessaires à l'élaboration du rapport social unique. Le Rapport Social Unique, au titre de l'année 2022, a été présenté au Comité Social Territorial du 26 octobre 2023.

Il permettra de suivre les grands objectifs fixés dans les lignes directrices de gestion.

Le rapport social unique propose donc, une synthèse des données sociales de la ville autour des grands thèmes suivants : les effectifs, la carrière, le temps de travail, les mouvements de personnel, la santé au travail, le handicap, la rémunération, les avantages sociaux et la formation. Pour rappel, le RSU opère une distinction selon qu'il s'agit ou non d'un emploi permanent. Les agents contractuels sur emplois non permanents concernent les contractuels recrutés pour un « accroissement temporaire d'activité » ou d'un « accroissement temporaire saisonnier ».

Les chiffres et informations contenus ici, valent pour l'année 2022 et plus précisément au 31.12.2022
Le rapport social unique figure en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
EN PREND ACTE.**

SIERENTZ, le 09 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 13 novembre 2023